



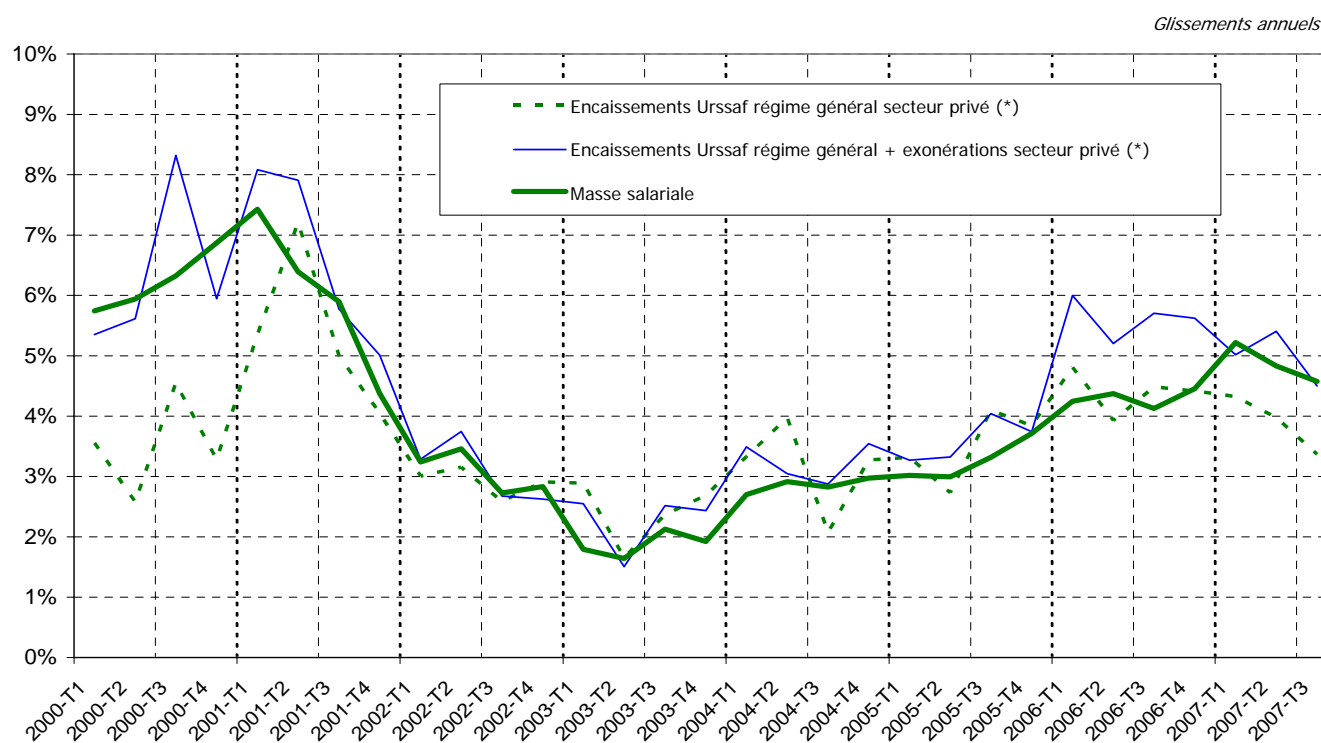
Point d'information trimestriel sur la situation financière du Régime général

Cette publication vise à rassembler les principales informations disponibles en cours d'année sur la situation financière du régime général. Elle présente un certain nombre d'indicateurs de recettes et dépenses du régime général ainsi qu'un bilan des créances du régime général sur l'État, sur la base des dernières données connues.

Ce document est publié en février, mai et novembre et s'inscrit dans les « points d'information » publiés par la commission des comptes de la sécurité sociale.

MASSE SALARIALE ET ENCAISSEMENTS

Évolution des encaissements des URSSAF et de la masse salariale du secteur privé



(*) décalés d'un mois, estimés sur le dernier mois

Source : ACOSS / base SEQUOIA ; champ : régime général cotisants privés.

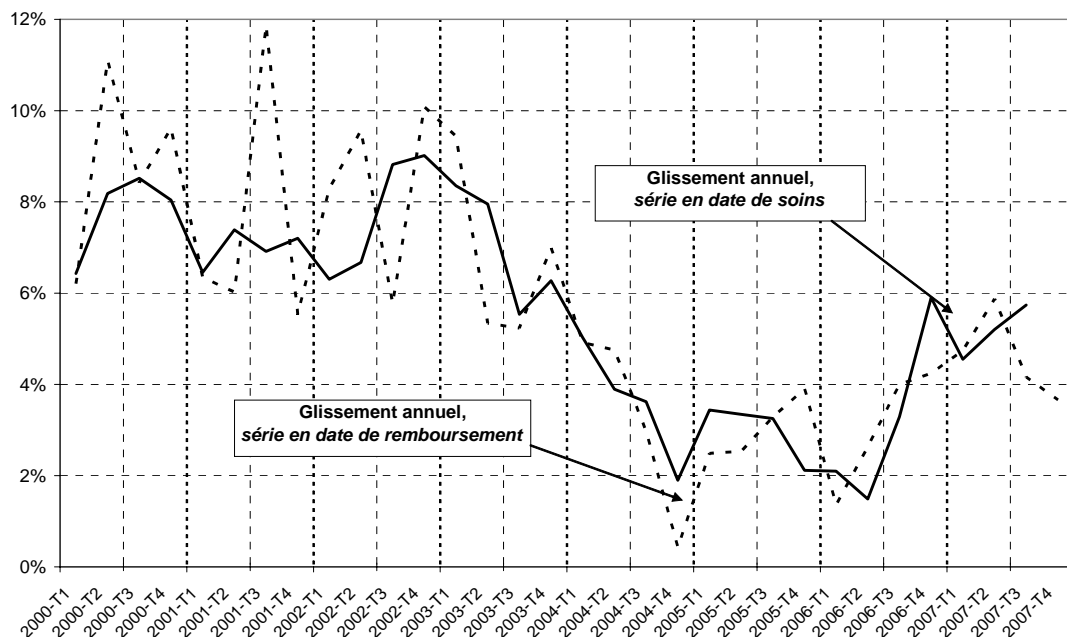
Note de lecture : La progression des encaissements du secteur privé dépend principalement du rythme de l'assiette (masse salariale), de l'évolution des exonérations et des changements de législation (variation de taux notamment). L'agrégat « encaissements+exonérations » est conceptuellement le plus proche de l'assiette, mais peut s'en écarter ponctuellement. Par exemple en 2006, il diverge de l'évolution de la masse salariale en raison des hausses de cotisation intervenues au 1^{er} janvier (retraite et accidents du travail). La zone entre traits fins et pointillés illustre l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements.

La masse salariale du secteur privé, sur laquelle repose la majeure partie des recettes du régime général, progresse au 3^e trimestre 2007 de **4,6 %** en glissement annuel, soit une croissance de **4,8 %** sur une année complète mobile. La croissance des encaissements est de 3,4 % en glissement annuel sur la même période. L'écart avec la tendance de la masse salariale s'explique par la montée des exonérations de cotisations.

Soins de ville

Les soins de ville comprennent les honoraires des professionnels de santé libéraux et les prescriptions (médicaments, indemnités journalières, transports, etc.).

Ils représentent 32 % des charges des branches maladie et AT-MP du régime général en 2006.



Source : CNAM

La série en mois de remboursement est constituée à partir des dépenses remboursées au cours du mois par les caisses primaires d'assurance maladie et les sections locales mutualistes de métropole. La série en mois de soins comptabilise les dépenses relatives aux soins effectués au cours de chaque mois. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

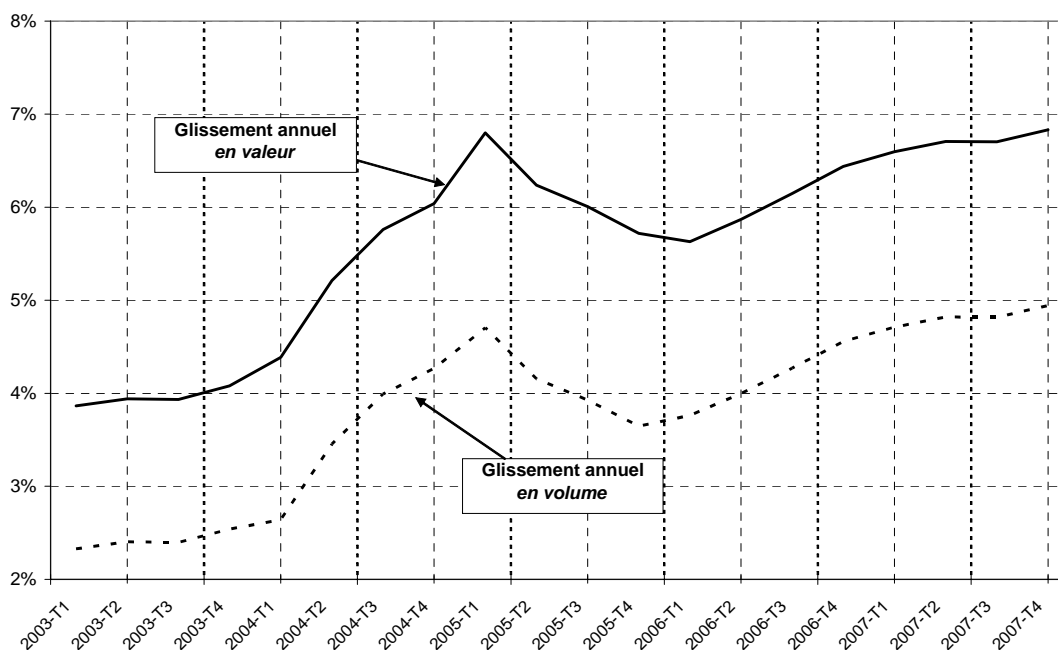
Sur l'ensemble de l'année 2007, les remboursements de soins de ville par le régime général (champ métropole) ont augmenté de **4,9 % en données brutes**. L'augmentation est de 3,8 % pour les honoraires médicaux et dentaires, de 8,5 % pour ceux des auxiliaires médicaux, de 4,6 % pour les médicaments, de 4,4 % pour les indemnités journalières. Entre le 4^e trimestre 2006 et le 4^e trimestre 2007, la croissance des remboursements est de 3,7 % en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables.

RETRAITE

Pensions de retraite de droit direct

Les pensions de droit direct sont constituées des retraites personnelles, hors majorations et avantages non contributifs. La série « en volume » est corrigée de l'effet des revalorisations annuelles.

Elles représentent 74 % des charges de la branche vieillesse du régime général en 2006.

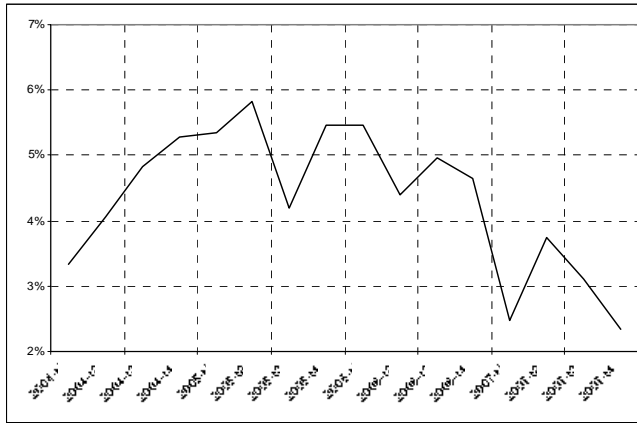


Source : CNAV (champ Métropole + DOM).

Fin décembre 2007, les pensions de droit direct augmentent de **6,8 %** en glissement annuel et de **6,7 %** sur une année complète mobile. Cela correspond à une augmentation en volume de 4,9 % en glissement annuel.

FAMILLE

Prestations familiales



Aides au logement



Source : CNAF - Les données, en glissements annuels, représentées graphiquement (champ métropole + DOM) sont constituées :

- des prestations familiales versées par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des AF, CF, ASF, APJE, APE, adoption, PAJE, API, AAH, AES, APP, de l'AFEAMA, de l'AGED et de l'ARS. Ces prestations représentent 59 % des charges de la CNAF en 2006. Les données relatives aux régimes agricoles et aux régimes d'entreprise ne sont pas prises en compte.
- des aides au logement versées par les caisses d'allocations familiales (donc hors régimes agricoles) au titre de l'ALF, APL et ALS.

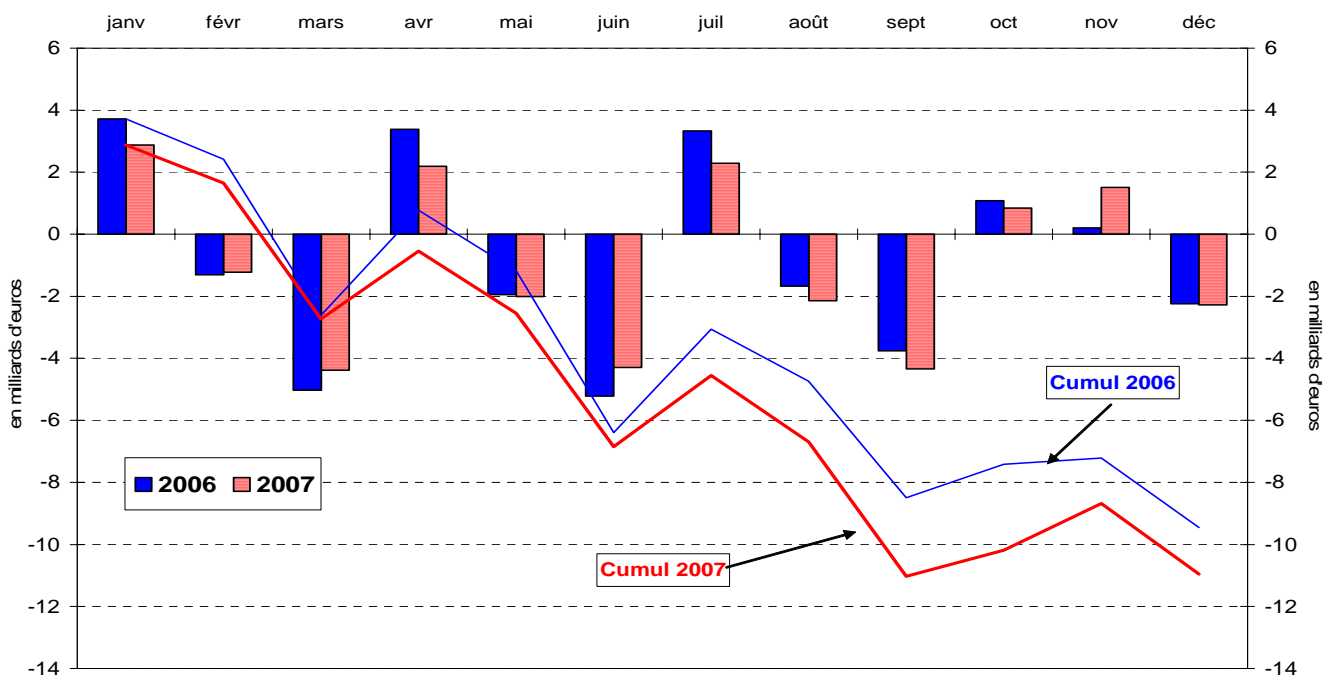
Au 4^e trimestre 2007, les prestations familiales versées par les CAF (hors régimes d'entreprises et régimes agricoles) augmentent de **2,3 %** en glissement annuel et de **2,9 %** sur une année complète mobile.

Les aides au logement, y compris celles qui sont à la charge de l'État (l'ALS et une partie de l'APL), diminuent globalement de 0,6 % en glissement annuel et augmentent de 0,5 % sur une année complète mobile.

TRÉSORERIE DU RÉGIME GÉNÉRAL

Indicateur de trésorerie corrigée du régime général

Variations mensuelles et cumul depuis le début de l'année



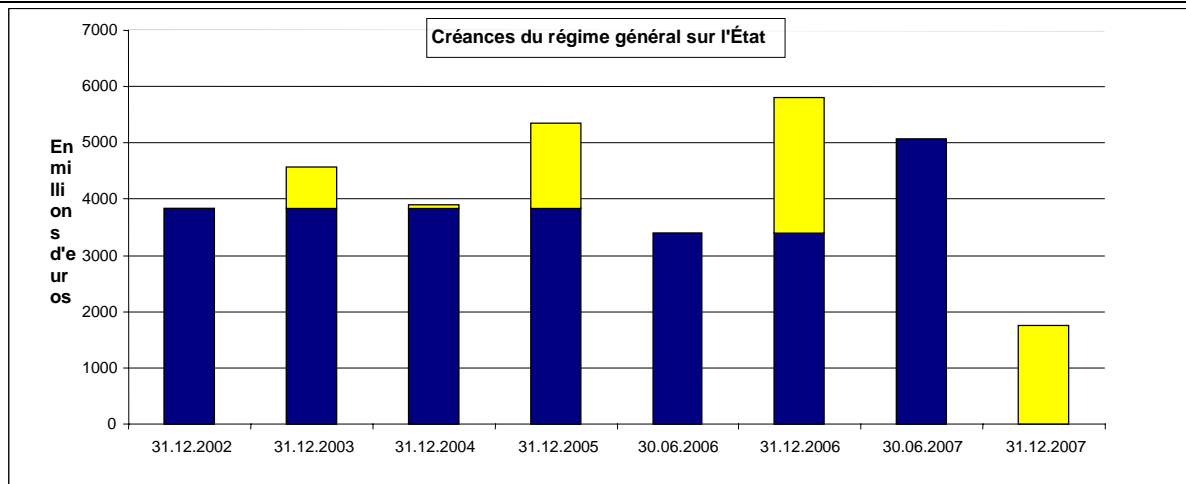
Source : ACOSS.

Note méthodologique : cet indicateur est construit par l'ACOSS à partir de la variation mensuelle de trésorerie du régime général. Il en retrace les encaissements et décaissements, en apportant un nombre de corrections limitées afin de se rapprocher du concept comptable (sur les compensations d'exonérations de cotisations sociales par l'État et la prise en charge par le FSV des cotisations des chômeurs notamment).

Cet indicateur n'est cependant pas un indicateur anticipé du solde comptable du régime général, dans la mesure où il n'intègre pas certains décalages temporels entre les résultats en droits constatés et les données de trésorerie, ni les opérations d'inventaire (produits à recevoir, provisions...). Il doit donc être interprété comme un indicateur infra annuel permettant d'apprécier un éventuel retournement de tendance du résultat du régime général.

L'indicateur montre que la situation financière du régime général en 2007 est sensiblement plus dégradée qu'en 2006 et ce, sur l'ensemble de l'année.

CRÉANCES SUR L'ÉTAT



■ Créances nouvelles

Source : CCSS pour les chiffres 2002 à 2004, état semestriel prévu à l'article 17 de la loi organique du 2 août 2005 pour les chiffres 2005, 2006 et prévisions de l'ACOSS pour 2007

Au 31 décembre 2006, la dette de l'État envers le Régime général atteignait 5,8 milliards d'euros. Elle a été ramenée à 5,1 Md€ (3,1 Md€ au titre des exonérations et 2 Md€ au titre des prestations) par les versements intervenus début janvier 2007 en période complémentaire du budget de l'Etat pour 2006 à hauteur de 700 M€ Cette dette de l'Etat au titre des années 2006 et antérieures a été apurée à l'occasion d'une opération exceptionnelle le 5 octobre dernier (voir Point d'information trimestriel de novembre 2007).

La situation au 31.12.2007 correspond donc uniquement aux insuffisances au titre de l'exercice 2007.

En tenant compte des versements effectués en LFR, la dette s'établirait à 1,8 Md€: 1,5 Md€ concerneraient la compensation des exonérations ciblées de cotisations sociales et 300 M€ les remboursements des prestations prises en charge par les organismes de sécurité sociale. Ces données sont provisoires, tous les montants n'ayant pas encore été facturés par les organismes.

Dernières informations

1,1 Md€ de plus-value de recettes de CSG capital pour le régime général en 2007

Les dernières données de l'ACOSS et des services fiscaux sur les encaissements de CSG sur les revenus du patrimoine et de placement font apparaître une importante plus-value par rapport à la prévision retenue dans le rapport à la CCSS de septembre 2007.

Cette révision à la hausse s'élève à 1,1 Md€ pour le régime général, se décomposant en 270 M€ sur le champ des revenus du patrimoine et 840 M€ sur celui des revenus de placement. Elle bénéficie principalement à la CNAM (+930 M€) et dans une moindre mesure à la CNAF (+180 M€).

Les opérations de clôture des comptes 2007 sont actuellement en cours dans les caisses nationales et la plus-value constatée sur la recette de CSG capital n'est qu'un facteur, parmi de nombreux autres, susceptible d'éloigner ou de rapprocher le solde définitif du régime général de la prévision présentée dans le rapport à la Commission des comptes de septembre 2007.

Définitions

Les évolutions en « glissement annuel » sont obtenues en comparant le niveau observé sur un trimestre avec celui observé sur le même trimestre de l'année précédente.

Les évolutions en « année complète mobile » sont calculées en comparant la somme des quatre derniers trimestres connus avec la somme des quatre trimestres précédents.